

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL

QUATRIÈME SESSION, TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Immédiatement après la prière, M. LAMOUREUX soulève une question de privilège et propose que le Comité permanent des Affaires législatives soit saisi de la question et que l'on demande aux deux ministres de s'excuser.

M. le *ministre* MACKINTOSH et M. GOERTZEN interviennent.

Le président informe l'Assemblée qu'il met l'affaire en délibéré.

Avant les affaires courantes, M^{me} ROWAT soulève une question de privilège et propose que le Comité permanent des Affaires législatives soit saisi de la question.

M. le *ministre* MACKINTOSH ainsi que MM. GOERTZEN et GERRARD interviennent.

Le président informe l'Assemblée qu'il met l'affaire en délibéré.

M^{me} la ministre MELNICK propose la première lecture du projet de loi 38 — Loi modifiant la Loi sur la Société d'habitation et de rénovation (fonds destiné à la revitalisation des logements)/The Housing and Renewal Corporation Amendment Act (Fund for Housing Revitalizationt — dont l'objet a été indiqué.

Présentation et lecture de pétitions :

M. MURRAY — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le premier ministre du Manitoba à envisager de tenir une enquête publique indépendante sur le scandale du Fonds d'investissement Crocus. (K. Bridgeman Magnowski, B. Robin, B. Robin et autres)

M. LAMOUREUX — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'envisager de chercher des explications sur les raisons pour lesquelles le gouvernement n'a pas essayé de résoudre le problème du Fonds Crocus en 2001 et d'exhorter le premier ministre et son gouvernement à coopérer pour que la lumière soit faite sur ces événements. (D. Duhame, N. Bagge, H. Taylor et autres)

M. MARTINDALE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que l'Association des ex-députés de l'Assemblée législative du Manitoba soit constituée en corporation sous le régime d'une loi de l'Assemblée législative du Manitoba. (A. Mackling, C. Evans, A. Gray et autres)

M. CUMMINGS — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le gouvernement provincial envisage de ne pas éliminer ces postes de notre communauté (Neepawa) et d'utiliser la technologie (c'est-à-dire le bureau auxiliaire des Services de gestion foncière situé à Dauphin au Manitoba) afin de les garder là où ils sont. (V. Harding, A. Arnold, P. Stewart et autres)

M^{me} la *ministre* ALLAN dépose :

le rapport annuel de la Commission des accidents du travail pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2005;

(Document parlementaire no 47)

le rapport annuel de la Commission d'appel et du Comité d'expertise médicale de la Commission des accidents du travail pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2005;

(Document parlementaire no 48)

le plan d'administration quinquennal de la Commission des accidents du travail pour les années 2006 à 2010.

(Document parlementaire n° 49)

M. le *ministre* BJORNSON dépose la réponse aux questions écrites n^{os} 1 à 15 présentées par M^{me} DRIEDGER le 23 novembre 2005 :

- 1. Le ministre de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse établira-t-il un comité consultatif pour examiner le problème de la prime de vie chère et pour lui faire des recommandations afin de trouver une solution durable?
- 2. Le ministre de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse s'assurera-t-il qu'une modélisation actuarielle complète sera effectuée par rapport aux pensions et à la prime de vie chère des enseignants et que cette information sera mise à la disposition du comité consultatif afin d'aider les membres à faire leurs recommandations?
- 3. Le ministre de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse pourrait-il indiquer à l'Assemblée si toutes les écoles au Manitoba disposent maintenant d'un code de conduite final qui traite du problème de l'intimidation?
- 4. Le ministre de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse peut-il indiquer à l'Assemblée si les codes de conduite par rapport aux expériences et aux conséquences de l'intimidation en milieu scolaire sont uniformes?

- 5. Le ministre de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse peut-il indiquer aux Manitobains pourquoi il a refusé à trois reprises de fournir à l'opposition des exemplaires de ces codes de conduite? Pourquoi a-t-il refusé de partager ces renseignements portant sur les mesures prises par les écoles pour faire face à l'intimidation?
- 6. Le ministre de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse a-t-il fait une enquête au sujet de la violence excessive présente au R. B. Parker Collegiate à Thompson?
- 7. Le ministre de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse a-t-il pris des mesures concrètes visant à faire appliquer les dispositions législatives portant sur la sécurité dans les écoles?
- 8. Pourquoi le ministre de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse refuse-t-il de financer le travail de la directrice de Sécurité à l'école Manitoba à plein temps et pourquoi son ministère ne met-il pas du personnel de soutien et du personnel administratif à la disposition de D^r Mary Hall?
- 9. Que fait le ministre de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse pour faire face à la situation critique au Leaf Rapids Education Centre?
- 10. Le gouvernement de M. DOER s'engagera-t-il à éliminer ses campagnes publicitaires agressives visant à encourager les jeux du hasard? Pourquoi ce dernier appuie-t-il les jeux de hasard tandis qu'il s'y opposait fermement quand son parti formait l'opposition?
- 11. Le gouvernement M. DOER donnera-t-il suite à ses promesses visant à financer entièrement les conséquences de la loi 13?
- 12. Que fait le ministre de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse afin de répondre aux inquiétudes concernant la nécessité d'offrir une formation préalable plus approfondie ainsi qu'une formation continue aux enseignants responsables de l'évaluation des élèves?
- 13. Que fait le ministre de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse afin de répondre aux inquiétudes concernant le manque de ressources pour la formation linguistique et les services sociaux à l'intention des élèves nouvellement arrivés et des élèves réfugiés ainsi que de leurs familles nécessaires à l'intégration des nouveaux arrivants dans la mosaïque culturelle diversifiée du Manitoba?
- 14. Que fait le ministre de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse pour améliorer le taux d'obtention du diplôme d'études secondaires au Manitoba?

15. Quand le gouvernement DOER traitera-t-il le problème du financer et quand cessera-t-il de le financer à même l'impôt foncier?	ment de l'éducation dans la province
	(Document parlementaire n° 50)
L'Assemblée permet le retour au dépôt de rapports.	
1 11	

M^{me} la *ministre* ALLAN dépose la réponse aux questions écrites n^{os} 16 à 20 présentées par M^{me} DRIEDGER le 23 novembre 2005 :

- 16. À titre de porte-parole de l'opposition en matière de Situation de la femme, je demande, au nom de toutes les femmes du Manitoba, pourquoi le gouvernement DOER soutient-t-il la suppression du service clinique d'examen des seins du Programme manitobain de dépistage du cancer du sein?
- 17. La ministre déléguée à la Situation de la femme peut-elle confirmer qu'il s'agit là d'une mesure de réduction des coûts?
- 18. La ministre déléguée à la Situation de la femme peut-elle expliquer pourquoi cinq infirmières et un technologiste à temps partiel travaillant au Programme manitobain de dépistage du cancer du sein ont été mis à pied?
- 19. La ministre déléguée à la Situation de la femme peut-elle nous dire si le Programme manitobain de dépistage du cancer du sein est suffisamment financé?
- 20. La ministre déléguée à la Situation de la femme peut-elle nous dire si elle s'est battue, à la table des ministres, contre la réduction des services d'examen des seins offerts dans le cadre du Programme manitobain de dépistage du cancer du sein? A-t-elle défendu les Manitobaines?

(Document parlementaire n° 51)

Pendant la période des questions orales, M. LAMOUREUX invoque le *Règlement* au sujet de la réponse donnée par le premier ministre.

M. le *premier ministre* DOER et M. CUMMINGS interviennent sur le rappel au *Règlement*.

Le président déclare le rappel au Règlement irrecevable.

M. LAMOUREUX fait appel de la décision devant l'Assemblée.

L'Assemblée convient à la majorité de maintenir la décision du président.

Jeudi 13 avril 2006

POUR AGLUGUB MALOWAY ALLAN MARTINDALE **McGifford** ALTEMEYER ASHTON MELNICK **NEVAKSHONOFF B**JORNSON OSWALD BRICK CALDWELL REID Сноміак **ROBINSON** DEWAR RONDEAU Doer SALE IRVIN-ROSS **SANTOS** JENNISSEN **SCHELLENBERG** SELINGER JHA KORZENIOWSKI **SMITH** LEMIEUX **STRUTHERS** MACKINTOSH SWAN......32 **CONTRE** CULLEN MAGUIRE EICHLER MITCHELSON Murray FAURSCHOU **GERRARD** REIMER **ROWAT GOERTZEN** STEFANSON HAWRANIK TAILLIEU......14 LAMOUREUX

Conformément au paragraphe 26(1) du $R\`eglement$, M^{mes} Korzeniowski et Taillieu, M. Jha, M^{me} Driedger ainsi que M. Santos font des déclarations de député.

Après la période réservée aux déclarations de député, M. GOERTZEN invoque le *Règlement* au sujet du commentaire 349 de Beauchesne selon lequel un ministre doit avoir la courtoisie, lorsqu'il compte faire une déclaration à la Chambre, d'en aviser le porte-parole de chaque parti de l'opposition chargé de son ministère.

M. le *ministre* MACKINTOSH intervient sur le rappel au *Règlement*.

Le président déclare le rappel au Règlement irrecevable.

M. GOERTZEN fait appel de la décision devant l'Assemblée.

L'Assemblée convient à la majorité de maintenir la décision du président.

Jeudi 13 avril 2006

	POUR
AGLUGUB	Martindale
ALLAN	McGifford
ASHTON	MELNICK
BJORNSON	Nevakshonoff
Brick	OSWALD
CALDWELL	REID
Сноміак	ROBINSON
DEWAR	RONDEAU
Doer	SALE
IRVIN-ROSS	SANTOS
Jна	SCHELLENBERG
Korzeniowski	SELINGER
LEMIEUX	SMITH
MACKINTOSH	STRUTHERS
MALOWAY	SWAN30
	CONTRE
CULLEN	LAMOUREUX
CUMMINGS	MITCHELSON
DRIEDGER	Murray
DYCK	PENNER
EICHLER	REIMER
FAURSCHOU	ROWAT
GERRARD	STEFANSON
GOERTZEN	TAILLIEU17
HAWRANIK	

La séance est levée à 17 h 4, et l'Assemblée ajourne ses travaux au mardi 18 avril 2006, 13 h 30.

Le président,

George Hickes